

Commune de LA PETITE BOISSIÈRE

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2019.

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Jacques SOURISSEAU, Louis-Marie PAPIN, Marie-Thérèse AUDUREAU, Franck AUDUREAU, Jean-Marie PALLARD, Joëlle VERDON, Béatrice LIAIGRE, Nathalie ROUSSEAU, Julie GÉLINEAU, Lisa DEVANNE, Gaël TESSIER.

Absents excusés : Yves BÉTARD, Stéphane BILAUD.

Pouvoir : Néant.

Madame DEVANNE Lisa a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 05 janvier 2019.

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée de modifier l'ordre du jour par l'ajout de deux points supplémentaires :

1 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

2 - Modification du plan de financement Aménagement du Centre Bourg – tranche 3
Personne ne s'y étant opposé, l'ordre du jour a été complété.

1 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS – Convention pour le transport et l'utilisation des espaces ludiques et aquatiques par les écoles primaires et maternelles – année scolaire 2018/2019 (DEL 2019-01-03)

Une circulaire de la Jeunesse et des Sports, inscrit l'apprentissage de la natation dans le socle commun des connaissances et des compétences. Dans ce cadre, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux communes la signature d'une convention pour le transport et l'utilisation des espaces ludiques et aquatiques, pour l'année scolaire 2018/2019. Le transport est pris en charge par l'Agglomération du Bocage Bressuirais. La commune s'engage à prendre en charge les frais d'entrées à Aquadel Cerizay et Aquadel Mauléon. La participation demandée par élève est de 1,30 € pour l'année scolaire 2018/2019, avec une dépense globale d'environ 450,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour le transport et l'utilisation des espaces ludiques et aquatiques par les écoles primaires et maternelles – année scolaire 2018/2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

2 – INVESTISSEMENT : ACHAT DE PETIT MATERIEL (DEL 2019-01-04)

Afin de faire face aux travaux de maintenance et d'entretien, l'agent technique a besoin de petits matériels. Trois entreprises ont été sollicitées pour fournir des devis. Monsieur le Maire a donné lecture à l'assemblée des devis reçus.

	Leroy Merlin	SAS GATARD MON BRICO	Espace Emeraude
Palan	97,84 €	132,50 €	124,92 €
Perfo	111,23 €	183,25 €	150,01 €
Meuleuse	124,92 €	191,58 €	150,44 €
TOTAL HT	333,99 €	507,33 €	425,37 €
TOTAL TTC	400,78 €	608,80 €	510,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** les devis de la Société LEROY MERLIN pour un montant total de 400,78 € TTC ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Communal 2019 à la section investissement, article 2188 Opération 30.

3 – OUVERTURE DE CREDIT PAR ANTICIPATION, BUDGET PRINCIPAL (DEL 2019-01-05)

Le vote du budget primitif 2019, budget principal, aura lieu au cours du 1^{er} trimestre de l'année. Il convient donc d'ouvrir des crédits en section d'investissement afin de régler les factures afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** une ouverture de crédit par anticipation pour le budget principal concernant l'article 2188, opération 30 – Autres immobilisations corporelles pour un montant de 450,00 €.

4 - AMENAGEMENT DU BOURG, SOLLICITATION DE SUBVENTION CAP 79 ET PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 1 (DEL 2019-01-06)

Les dossiers de subventions concernant la 1^{ère} tranche des travaux « Aménagement du Centre Bourg » ont été déposés, et les subventions notifiées. Seul le dossier de subvention DETR doit être complété, les dossiers concernant la voirie n'étant plus éligibles. Toutefois, le dossier sera réactualisé avec la mission complémentaire, qui donne au dossier un aspect lié à la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie.

Néanmoins, afin de palier à cette subvention incertaine, il paraît plus prudent de solliciter l'allocation CAP79 qui était destinée aux investissements du mandat.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maitrise d'œuvre	16 560,00 €	Conseil Départemental	60 000,00 €
Préparation travaux	10 000,00 €	DETR	16 000,00 €
Voirie	184 443,00 €	Amendes de police	9 135,42 €
Assainissement EP	7 090,00 €	Appel à projet (arrêt bus)	5 000,00 €
		CAP 79	38 670,00 €
		Autofinancement	44 644,58 €
		Fonds de concours	44 643,00 €
TOTAL HT	218 093,00 €	TOTAL HT	218 093,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE de modifier le plan de financement validé le 23 avril 2018 ;
- APPROUVE le nouveau plan de financement présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pouvant être accordées au dossier et notamment la subvention CAP79 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout type de document nécessaire à l'application de cette délibération.

5 – AVIS D'EXTENSION ELEVAGE AVICOLE A RORTHAIS (DEL 2019-01-07)

Une enquête publique est ouverte du 18 février 2019 au 22 mars 2019 sur la commune de Mauléon, portant sur la demande d'enregistrement présentée par M. Benoît HAY, relative au projet d'extension d'un élevage avicole pour un effectif porté à 66.770 emplacements volailles, au lieu-dit Beauvais à RORTHAIS, activité qui relève des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les communes de La Petite Boissière, de Combrand et de Mauléon sont concernées par le plan d'épandage et par le rayon de 3 kilomètres autour des limites de l'installation. Celles de Nueil Les Aubiers et du Pin sont également concernées car une partie de leur territoire est compris dans rayon de 3 kilomètres autour des limites de l'installation.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis, sur les risques et inconvénients dont l'élevage peut être la source (plan d'épandage notamment).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

6 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) (DEL 2019-01-08)

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes, et se décompose de deux volets :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

- le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), qui sera versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel

Chaque emploi a été réparti entre différents groupes de fonctions au vu de critères professionnels établis.

L'attribution individuelle de l'IFSE sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté. Le montant sera versé mensuellement sur la base d'1/12^{ème} du montant annuel individuel attribué, à partir du 1^{er} mars 2019. Il en est de même pour l'attribution individuelle du CIA, sauf que son montant sera versé annuellement et n'est pas systématiquement reconductible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE instituer selon les modalités exposées et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et la part complément indemnitaire annuel (CIA).

7 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG –TRANCHE 3 (DEL 2019-01-09)

Le projet d'aménagement du centre bourg (tranche 3) avait été validé en séance de conseil municipal le 18 décembre 2017. Afin de déposer les demandes de subventions espérées, il convient au préalable de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT		RECETTES	MONTANT HT
Voirie	10.425,00 €		Amendes de police (29,88 %)	11.000,00 €
Assainissement EP	1.600,00 €		Fonds de concours (35,06 %)	12.904,00 €
Aménagement parking	3.784,50 €		Autofinancement /Emprunt (35,06 %)	12 905,50 €
Aménagements espaces verts	8.000,00 €			
Réalisation d'un trompe œil	13.000,00 €			
TOTAL H.T.	36.809,50 €		TOTAL HT	36.809,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE de modifier le plan de financement validé le 18 décembre 2017 ;
- APPROUVE le nouveau plan de financement présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pouvant être accordées au dossier ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout type de document nécessaire à l'application de cette délibération.

8 – QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

A - Les dossiers en cours

- **Aménagement du Centre Bourg** : Mercredi 23 janvier a eu lieu en mairie une réunion avec les acteurs du projet. Étaient présents : l'Agglo2b, SVL, le Conseil Départemental, la gendarmerie, Franck Buffeteau, Nicolas Cognard, et des élus. Une autre rencontre a eu lieu le vendredi 25 janvier avec les élus, Franck Buffeteau et Karine Durand afin de faire la synthèse sur les réflexions liées à la circulation et au stationnement.

Après avoir présenté les éléments remarquables ou à renforcer de la commune, Franck Buffeteau a présenté les carrefours ou espaces qu'il serait envisagé d'aménager afin de créer des séquences dans la traversée du bourg permettant de limiter la circulation par des aménagements des carrefours. L'arrêt de bus pourrait être déplacé en haut du parking du cimetière, derrière la salle des fêtes. Les bus seraient autorisés à traverser la place de l'église. La circulation des poids lourds serait faite par la Cité de La Valentinière, et ils seraient invités à se stationner près du point propre. Une proposition de fermer la rue entre l'église et le restaurant a été faite, pour éventuellement créer une terrasse. Il serait souhaitable d'avoir l'avis des restaurateurs. Puis une réflexion a été engagée concernant le sens unique de la rue de La Cour. Doit-il est maintenu ?

Les travaux d'assainissement sont validés de la route de St Amand au chemin du Lavoir. La route sera fermée pendant la durée des travaux (environ 3 mois). Une communication doit être faite rapidement aux entreprises (Duret, Métal Colors, Aubineau, El Jireh Palettes) et à la CUMA La Source pour leur faire part de la mise en place d'une déviation.

- **Effectif de l'école** : Monsieur le Maire avait été informé des inquiétudes de l'école quant aux effectifs prévisionnels de 2020. Les présidents des associations OGEC et APEL, ainsi que le directeur ont adressé un courrier aux élus afin d'alerter sur une possible fermeture de classe en 2020.

Ils souhaiteraient créer un groupe de travail avec des élus afin de trouver des solutions pour attirer des nouvelles familles dans la commune, avec des enfants en âge d'être scolarisés. Julie GELINEAU, Jacques SOURISSEAU et Joël BARRAUD acceptent de faire partie de ce groupe de travail. Une réunion est programmée le lundi 18 février à 20h30 en mairie.

- **PLUi, changement de destination : inventaire des bâtiments présentant un caractère patrimonial** : Pour permettre le changement de destination des bâtiments présentant un caractère patrimonial (grange, etc.), il convient de les identifier dans le zonage du Plan local d'urbanisme intercommunal. Il nous est demandé de réaliser un inventaire à l'échelle de la commune.

Les villages ont été répartis entre les élus :

- ✓ Nathalie ROUSSEAU : La Triperie ;
- ✓ Julie GELINEAU : La Bodinière et la Girouardière ;
- ✓ Jean-Pierre GODET : Le Petit Moulin, les Roussières, la Rivière, la Frelonnière, le Pavillon, les Laitières, la Blutière, l'Hermitage ;
- ✓ Louis-Marie PAPIN : Monic, la Lussière ;
- ✓ Gaël TESSIER et Jean-Marie PALLARD : La Noue, la Pallaire, la Maufryère, la Basse Touche et la Haute Touche ;
- ✓ Franck AUDUREAU : Le Tillac, Piançon, la Métairie, la Turpauderie, la Bourrie, les Forgiveaux ;
- ✓ Jacques SOURISSEAU : La Bertaudière, la Rangizière, Poëllière, la Niquetière.

- **Plan Paysage du Bocage Bressuirais : atelier « habiter en bocage »** : Par mail, vous avez été invité à participer à l'atelier « habiter en bocage » qui se déroulera le mercredi 30 janvier à Nueil Les Aubiers.

- **Projet de lotissement** : Le CAUE a été contacté pour apporter une aide ponctuelle dans la mise en place d'un lotissement communal. Un rendez-vous en mairie a été fixé le jeudi 7 février à 10 heures. L'emplacement du prochain lotissement doit être acté afin de commencer les études nécessaires. Deux lieux sont envisagés : soit à la suite du lotissement Allée des Châtaigniers, soit dernière le lotissement rue Victor Hugo.

- **Retours sur la cérémonie des vœux** : Les habitants ont appréciés la distribution des sachets de graines. Il faut veiller à ne pas se répéter avec le discours de Monsieur le Maire et la projection du diaporama commenté.

B - Les dossiers en cours

- Commission culturelle : travailler avec la périscolaire sur la mise en place d'une communication commune pour la journée du 18 mai prochain.

C - Les informations

- Repas des élus le vendredi 07 février, inscriptions à faire sur le lien doodle, choix du menu, mercredi 30 janvier à 18 h au Pivardias ;
- Arrêt de travail de Nathalie BRONDEAU depuis le 03 août, prolongée jusqu'au 22/02/2019 ;
- Signalétique au stade en place ;
- Rencontre entre les maires des communes de BOCAFOOT, les membres du bureau de l'association et M. BROSSEAU Johnny, maire de Cerizay et vice-président de l'Agglo2b, souhaitent obtenir une subvention de l'Agglo2b ;
- Anne-Lise BROUARD a été sollicitée pour intervenir au prochain conseil concernant les avancés de la mise en place du PLUi.

D - Les réunions

- Mercredi 30/01 de 16h à 19 h : atelier « habiter en Bocage » à Nueil Les Aubiers
- Jeudi 7/02 à 10h : CAUE, Sandra BENHAMO, projet de lotissement
- Vendredi 08/02 à 20 h : repas des élus au Pivardias
- Lundi 18/02 à 20h30 : Groupe de travail école / commune
- Vendredi 22/02 de 19 h à 21 h : réunion publique, aménagement centre bourg (prévoir toasts)
- Samedi 23/02 à 10 h : Débriefing avec les élus sur la réunion publique
- Lundi 25/02 à 20h : Conseil Municipal.

E – Vos demandes

- Avancer sur la numérotation des villages pour programmer la réunion publique ;
- Cimetière : mettre en place les zones d'engazonnement pour le printemps ;
- Structures de jeux : rencontrer le commercial pour explications sur les subventions à prétendre ;
- Relance : mise en place des bougies aux intersections des villages ;
- Réfléchir sur les avantages et inconvénients de fermer à la circulation la rue entre l'église et le restaurant ;
- Location de la salle à tarif préférentiel pour les conseillers municipaux. Est-ce envisageable ?
- Toiture local communal, fuites importantes : envisager une réparation, demander un devis ;
- Assemblée générale du CSC à La Petite Boissière, vendredi 12 avril 2019.

Séance levée à _____ 23 heures 20 minutes _____
